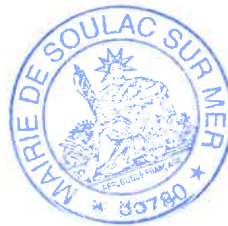


AVIS

En application des dispositions de l'article R13 du code électoral, le tableau des inscriptions et des radiations de la liste électorale est mis à disposition des électeurs, aux heures d'ouvertures habituelles.

Fait à Soulac-sur-Mer, le 16 Mai 2024.



Le Maire



Xavier PINTAT